

# **POLITIQUE SECTORIELLE**

## **SECTEUR AGRICULTURE**

**L'Agriculture en France occupe une place majeure dans la production alimentaire de qualité et la gestion de l'espace rural au sein des territoires.**

**Le secteur agricole joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et la transition écologique, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la capacité de stockage du carbone, la bonne gestion des intrants, la prise en compte du bien-être animal, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité.**

**En lien avec ses valeurs mutualistes, le Groupe Crédit Mutuel MABN entend poursuivre son accompagnement sur ce secteur, notamment auprès des exploitants agro-responsables qui font le choix d'investir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le potentiel de stockage de carbone dans les sols et préserver la biodiversité ou ayant entamé une démarche de certification ou de labellisation.**

### **EXCLUSIONS**

Le Crédit Mutuel MABN ne finance pas les projets :

- Ne respectant pas les normes environnementales ;
- Ne prenant pas en compte le bien-être animal, et les contraintes de gestion des ressources naturelles (Eau, Sol) et de la biodiversité ;
- Ne respectant pas les critères sociaux (Conditions de travail et protection des éventuels salariés, ...).

### **MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SECTEUR AGRICOLE**

Le Crédit Mutuel MABN s'assure de la présence des autorisations d'exploitation pour les nouvelles installations.

Une décision d'entrée en relation avec une nouvelle contrepartie incluse dans le périmètre de cette politique et ce dans le cadre strict des critères d'autorisation ci-dessus ne pourra être prise qu'après une analyse détaillée des activités du client dans le secteur agricole. La décision d'octroi d'un financement à un client, dans le cadre strict des critères d'autorisation ci-dessus, ne pourra se prendre qu'à l'issue d'une analyse détaillée du projet.

### **VALIDATION DE LA POLITIQUE SECTEUR AGRICOLE**

La présente politique secteur de l'agriculture a été validée par le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN le 17 décembre 2022. Elle s'applique depuis le 1er janvier 2023 et fera l'objet d'une révision annuelle.